



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

THOMAS BLANCHETTE RÉÉLU PRÉSIDENT POUR RELEVER LES PROCHAINS DÉFIS STRATÉGIQUES D'HARMONIE MUTUELLE

Paris, le 10/07/2025 – L'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle, réunie le 4 juillet à Montpellier, a validé l'ensemble des rapports d'activité et résolutions présentés au terme d'un exercice marqué par des résultats économiques et financiers robustes. A l'issue de ces travaux, le Conseil d'Administration a réélu Thomas Blanchette à la présidence de la première mutuelle santé de France, pour un nouveau mandat de 3 ans, aux côtés de Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle.

A cette occasion, la mutuelle a prorogé les principes uniques de redistribution, définis dans le cadre de son dividende Éco-santé. Elle a par ailleurs confirmé sa trajectoire environnementale, sociale et sociétale en présentant un bilan positif qui dépasse, trois ans après l'adoption de sa stratégie climat, ses objectifs initiaux.

CONSTRUIRE UNE PERFORMANCE DURABLE

Les travaux menés lors de l'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle ont permis de valider l'ensemble des résolutions présentées. **Les règles de redistribution définies dès 2020 dans le cadre du dividende Eco-santé ont ainsi été confirmées pour l'avenir.** Activé pour la première fois en juin 2025 grâce à la robustesse des résultats 2024, le dividende Éco-santé pourra, dès lors, être réactivé en 2026 **sous réserve du maintien de la performance économique de la mutuelle, soumise notamment au maintien du cadre fiscal actuel.**

En conclusion de cette journée d'échanges et de débats démocratiques, **le Conseil d'administration**, renouvelé pour moitié, **a reconduit Thomas Blanchette à la présidence d'Harmonie Mutuelle et de son conseil d'administration**, pour 3 ans. Il a par ailleurs acté la réélection de son Comité exécutif. Paritaire, ce dernier accueille par ailleurs un Vice-président chargé de l'épargne-retraite.

Ce nouveau mandat sera marqué par des déploiements stratégiques majeurs : offrir aux adhérents et entreprises clientes d'Harmonie Mutuelle une interlocution unifiée et au meilleur niveau du marché pour **la prévoyance et la santé**, et **faire de l'épargne-retraite son troisième métier cœur**, en proposant des solutions conçues au sein du Groupe VYV et, par ses partenaires, pour les offres collectives.

« Ces trois dernières années, nous avons prouvé que nous pouvions allier performance économique et impact positif sur la santé et la société. Ce nouveau mandat nous permettra de poursuivre les transformations initiées en accélérant la multi-protection pour répondre à chaque parcours de vie, de manière durable : **la santé**, pour prévenir ou couvrir en cas de maladie, **la prévoyance**, pour protéger contre les aléas de la vie (arrêts de travail, invalidité, décès, etc.), **l'épargne-retraite**, pour préparer l'avenir. » **déclare Thomas Blanchette, président d'Harmonie Mutuelle et vice-président du Groupe VYV.**



Issu du monde de l'industrie, Thomas Blanchette, 56 ans, a suivi pendant plusieurs années un double parcours de syndicaliste et de mutualiste. À partir de 2007, il se consacre exclusivement au mutualisme en devenant administrateur puis membre du comité exécutif d'Harmonie Mutuelle. En 2016, il devient membre du Conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie, où il représente la Mutualité Française, puis devient Président de la mutuelle Chorum (mutuelle des structures de l'Economie sociale et solidaire). Elu président d'Harmonie Mutuelle le 7 juillet 2021, il préside également Mutex SA et est vice-président du groupe VYV.

3 ANNÉES D'ENGAGEMENT AU SERVICE DE SA RAISON D'ÊTRE : UN BILAN POSITIF

L'Assemblée Générale 2025 a été l'occasion de dresser le bilan des engagements pris par la mutuelle dans le cadre de sa raison d'être. Trois ans après être devenue entreprise mutualiste à mission, **Harmonie Mutuelle a su démontrer sa capacité à conjuguer performance économique et impact positif sur la société. L'organisme tiers indépendant qui l'a évaluée a ainsi rendu un avis positif** sur le pilotage des activités de la mutuelle, conformément aux engagements pris dans le cadre de sa mission.

Le bilan environnemental d'Harmonie Mutuelle dépasse largement les objectifs fixés. En juin 2022, elle s'engageait, dans le cadre de sa stratégie climat, à réduire de 48 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Résultat : **l'impact carbone par personne protégée a atteint 41,4 kg CO₂ en 2024, soit une baisse de 40% des émissions de CO₂ depuis 2019.** Cette performance est principalement liée à **son portefeuille d'investissements**, dont l'empreinte carbone a **diminué de 57% depuis 2019.**

L'Impact Score d'Harmonie Mutuelle, l'indicateur créé par le Mouvement Impact France pour évaluer l'impact social et environnemental des entreprises, **confirme la portée de son action : 86,7/100 en 2025**, contre 70/100 lors de la première évaluation. Un résultat supérieur de 60 % à la moyenne des entreprises ayant réalisé leur Impact Score (54/100).

Enfin, la raison d'être d'Harmonie Mutuelle s'est de nouveau concrétisée fin 2024 avec **le lancement du mouvement de l'Éco-santé** qui vise à donner à chacun les moyens **d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé.** Dans le prolongement de ce mouvement, la mutuelle a annoncé, en mai 2025, **l'activation d'un dispositif de redistribution inédit, le dividende Éco-santé, qui permettra de redistribuer 84 millions d'euros à ses adhérents et entreprises clientes, sous 2 ans.**



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : [l'engagement 80/20](#) et [le dividende Éco-santé](#). Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à

travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

Harmoniemituelle.fr 



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07

